



**ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE  
VOLLEY-BALL**

**COMMISSION JUDICIAIRE DE 1<sup>ère</sup> INSTANCE**

Concerne : Article 5320 - Accumulation de sanctions – Monsieur Cyril VIEILVOYE, Licence n°105365

Ans, le 29 avril 2017

Monsieur Vieilvoye,

Vous avez atteint un total de cinq points dans l'accumulation de cartes.

Cette accumulation se répartit comme suit :

- carte rouge lors de la rencontre n°3023 du 11/12/16 (Theux – St Jo Welkenraedt) : 2 points ;
- carte rouge lors de la rencontre n°6016 du 04/03/17 (Theux – Hannut) 2 points ;
- carte rouge lors de la rencontre n°6019 du 31/03/17 (Tihange – Theux) 2 points.

Le solde de vos points est donc de 1. Ce point reste valable 2 ans à partir de son attribution, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2019.

Conformément à l'article 5320 du règlement provincial, la Commission Judiciaire de 1<sup>ère</sup> Instance vous suspend de toute fonction officielle pour tous les matchs auxquels vous pourriez participer lors de la 4<sup>ème</sup> journée officielle (coupe et championnat) prévue au calendrier qui suit la date où vous avez atteint ces 5 points.

Vous êtes donc suspendu de toute fonction officielle le week-end des 09 et 10 septembre 2017. Cette date correspond à la 1<sup>ère</sup> journée du Championnat 2017-2018. Lorsque vous avez atteint vos 5 points, il restait 2 journées pour la saison 2016-2017. Le week-end des 02 et 03 septembre 2017 est un week-end de Coupe Marcel Bodart.

Cette suspension suivra les matches prévus si ceux-ci sont déplacés à d'autres dates.

Le Secrétaire du club Franchimont-Theux, (Lg-1317) auquel vous êtes affilié est également prévenu de cette sanction.

La Cellule Arbitrage et la Cellule Compétition sont également averties de cette suspension.

Recevez, Monsieur Vieilvoye, mes salutations sportives.

Bernard ACHTEN,  
Secrétaire